



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 16: Septembre 2014

La principale information de ce numéro

Nous avons le plaisir d'annoncer que le Cap – Vert figure désormais sur la liste des états ayant adopté une législation interdisant tous les châtiments corporels des enfants , y compris au sein du foyer. Le nombre d'états interdisant les châtiments corporels au plan mondial s'élève désormais à 40.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

1. Qui sommes-nous?

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique (www.endcorporalpunishment.org). Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour

l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtiments corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels en adhérant aux objectifs de Global Initiative à l'adresse suivante: www.endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

2. Récents progrès en Afrique

Interdiction obtenue

Cap-Vert: La Loi sur les enfants et les adolescents de 2013, entrée en vigueur en 2014, dispose en son article 31 que (traduction non officielle):

(1) La famille doit offrir un environnement empreint d'amour et sain et permettant le plein développement des enfants et des adolescents, et qui les protège contre toute forme d'action affectant leur intégrité personnelle.

(2) En exerçant le droit de correction, les parents devront toujours garder à l'esprit le droit des enfants et des adolescents d'être élevés sans violence, sans châtiments corporels, sans dommage psychologique et sans toutes autres mesures affectant leur dignité, lesquelles sont toutes inadmissibles.

Les châtiments corporels sont interdits dans toutes les institutions publiques et privées en vertu du Code civil, mais avant cette réforme, ils étaient licites au sein du foyer et dans les structures d'accueil non institutionnelles. Le Cap - Vert est le sixième Etat africain à accomplir cette réforme juridique. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [rapport sur le Cap-Vert](#).

Avancées vers la réforme

Afrique du Sud: Lors d'une conférence sur les châtiments corporels organisée par la Commission sud africaine des droits de l'homme, Mme Bathabile Dlamini, ministre du développement social a déclaré que le gouvernement sud africain avait pris la décision d'interdire les châtiments corporels afin de protéger les droits de l'enfant, et de briser le cycle de violence dans la société sud africaine. Mme Dlamini a affirmé: "Les enfants sont impressionnables et lorsque ceux qui sont en position d'autorité utilisent des moyens violents pour encourager la discipline, les enfants comprennent ainsi que la violence est permise... C'est pourquoi nous allons procéder à l'interdiction des châtiments corporels au sein du foyer". ([Communiqué de presse du Département du Développement social](#), 3 juin 2014).

Comores: En acceptant les recommandations sur l'interdiction de tous les châtiments corporels lors de la session de l'Examen périodique universel, le gouvernement des Comores a déclaré que le nouveau Code pénal contenait des dispositions pour criminaliser les châtiments corporels. Global Initiative tente de vérifier cette information. Si vous avez des informations, merci de contacter :

vohito@endcorporalpunishment.org

[Retour au sommaire](#)

3. Campagnes

Campagnes nationales et discipline positive

Ethiopie: Save the Children International en Ethiopie a organisé une formation sur la discipline positive dans le cadre de la parentalité au quotidien (PDEP) à Adama, du 28 juillet au 1er aout 2014. La formation était destinée aux facilitateurs travaillant directement avec les parents et les enfants. Les participants venaient de différentes régions d’Ethiopie où Save the Children met en œuvre ses projets sur la protection de l’enfance. En outre, SCI met en œuvre un nouveau projet sur les punitions physiques et humiliantes; ce projet vise à intégrer la question des méthodes de discipline positive dans le programme d’enseignement de l’Université de Kotebe en Ethiopie. Pour plus d’informations, veuillez contacter: Getachew.Desale@savethechildren.org

[Retour au sommaire](#)

4. Actualités des droits de l’homme

Le Comité africain d’experts sur les droits et le bien-être de l’enfant tiendra sa 1ere session extraordinaire du 7 au 11 octobre 2014, à Addis – Abeba en Éthiopie. Lors de cette session, le Comité africain examinera les rapports initiaux de l’Ethiopie, de la Guinée, du Kenya, du Mozambique et de l’Afrique du Sud.

Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité des droits de l’homme** a tenu sa 111e session en juillet 2014. Le Comité a recommandé l’abolition des châtiments corporels (coups de fouet et amputation) dans le système pénal du Soudan. Pour plus d’informations, veuillez consulter le rapport de Global Initiative sur le [Soudan](#).

Le **Comité pour l’Elimination de la Discrimination à l’égard des Femmes** a tenu sa 58 e session en juin/juillet 2014. Le Comité a recommandé au Swaziland d’interdire les châtiments corporels dans tous les cadres, en particulier en milieu scolaire. Pour plus d’informations, veuillez consulter le rapport de Global Initiative sur le [Swaziland](#).

Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l’homme avant l’examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l’homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d’identifier les ONG et institutions des droits de l’homme “clés” dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l’adresse suivante : vohito@endcorporalpunishment.org

Les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux organes de suivi des traités, présentées ci-dessous, se basent sur des informations disponibles au moment où nous rédigeons ce Bulletin. Veuillez noter que ces informations peuvent changer à tout moment. Global Initiative demeure disponible pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l’homme sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports (courriel : vohito@endcorporalpunishment.org)

Comité des droits de l’enfant:

(1) La session 70 du Groupe de travail pré session aura lieu du 2 au 6 février 2015. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'Érythrée et la République centrafricaine: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 1^{er} novembre 2014.**

Comité contre la torture:

(1) La session 53 aura lieu du 3 au 28 novembre 2014. Le Comité examinera le rapport du Burundi **La date limite de soumission des rapports est fixée au 17 octobre 2014.**

(2) La session 54 aura lieu du 20 avril au 15 mai 2015. Le Comité examinera le rapport du Congo: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 6 avril 2015.**

Comité des droits économiques, sociaux et culturels:

(1) La session 54 du Groupe de travail pré session aura lieu du 1er au 5 décembre 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le Soudan et l'Ouganda: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 1^{er} octobre 2014.**

Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:

(1) La session 59 aura lieu du 29 octobre au 7 novembre 2014. Le Comité examinera les rapports du Ghana. **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**

(2) La session 61 du Groupe de travail pré session aura lieu du 10 au 14 novembre 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la Gambie, la Namibie et le Sénégal: **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**

Comité des droits de l'homme:

(1) La session 113 aura lieu du 16 mars au 9 avril 2015. Le Comité examinera le rapport de la Côte d'Ivoire. La date limite de soumission des rapports n'est pas encore fixée.

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministres clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: info@endcorporalpunishment.org).

Les états examinés lors de la 18e session de l'Examen périodique universel qui a eu lieu en janvier/février 2014 ont officiellement répondu aux recommandations sur les châtiments corporels lors de la 26 e session du Conseil des droits de l'homme du 10 au 27 juin 2014. Comme susmentionné, les Comores ont accepté les recommandations d'interdire les châtiments corporels, y compris au sein du foyer, et ont déclaré que le nouveau Code pénal criminaliserait les châtiments corporels.

La date limite de soumission des rapports pour la 24e session de janvier/février 2015 est provisoirement fixée au 22 juin 2015. Les pays suivant seront examinés: **Mozambique, Namibie, Niger, Seychelles, Sierra Leone et Somalie.**

[Retour au sommaire](#)

5. Ressources : Recherches / Rapports / Publications

NOUVEAU BRIEFING DE GLOBAL INITIATIVE

Nouveau briefing pour les organisations de défense des droits des jeunes enfants

Global Initiative a publié un nouveau briefing intitulé, (*le droit des jeunes enfants de ne pas être soumis à tous les violents châtiments*). Les jeunes enfants sont parmi ceux qui sont les plus susceptibles de faire l'objet de châtiments corporels et de leurs nombreux effets négatifs. Pourtant, malgré les préoccupations généralisées sur la violence contre les enfants au sein du foyer et ailleurs, l'acceptation juridique et sociale des châtiments violents est rarement soulignée dans le travail de protection de l'enfance dans le secteur de la petite enfance. De même, la légalité et la pratique des punitions violentes sont rarement abordées de manière explicite dans la promotion de la prise en charge de la petite enfance et dans les services éducatifs, voire dans les efforts pour améliorer la santé et le développement des jeunes enfants. Le briefing exhorte les organisations de défense de la condition des jeunes enfants à intégrer le plaidoyer en faveur de l'élimination des châtiments corporels dans leur travail sur la violence contre les enfants, la prise en charge et l'éducation de la petite enfance, la santé et le développement des enfants et d'autres sujets y afférant. Le briefing peut être téléchargé sur le lien suivant: [PDF/Word](#). Des versions papier sont également disponibles. Courriel: info@endcorporalpunishment.org. (*Disponible uniquement en anglais*)

Rapports internationaux et régionaux

Un important rapport de l'UNICEF intitulé "*Cachée sous nos yeux: Une analyse statistique de la violence envers les enfants*" souligne que la discipline violente fait partie des formes les plus courantes de violence contre les enfants et que plus de deux milliards d'enfants au monde ne sont pas juridiquement protégés contre tous les châtiments corporels. En s'appuyant sur des données venant de 62 pays ou régions – dont 23 Etats africains - le rapport révèle que quatre sur cinq enfants âgés de entre 2 et 14 ans sont soumis à une violente discipline au sein du foyer, et 17% ont subi des punitions physiques sévères (frappés à la tête, aux oreilles ou au visage ou ont été sévèrement battus et de façon répétée). Dans huit pays – dont l'Egypte, le Tchad, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Nigeria – plus d'un enfant sur trois est soumis à des châtiments corporels sévères. Le rapport souligne que les enfants dans toutes les régions courent le risque de subir une discipline violente, et que les niveaux de violence dans les pays à faible revenu ou moyen revenu sont comparables à ceux des pays à haut revenu. Le rapport établit que dans presque tous les pays, les parents, et autres personnes responsables sont les plus fréquemment cités comme étant les auteurs de violence physique contre les adolescents et les filles.

Un autre rapport de l'UNICEF, [Ending Violence Against Children: Six Strategies for Action](#) (Mettre fin à la violence contre les enfants: six stratégies d'action) souligne que la législation interdisant les châtiments corporels communique un message fort selon lequel la violence est inacceptable ; le rapport met l'accent sur l'interdiction de tous les châtiments corporels. (*Disponible uniquement en anglais*).

Un récent rapport de The [African Child Policy Forum \(ACPF\)](#) lancé à Addis – Abeba en Ethiopie le 19 septembre 2014 révèle que les enfants africains sont toujours soumis à la violence physique et émotionnelle, dont certains dans des proportions alarmantes, malgré les efforts gouvernementaux déployés depuis plus d'une décennie. [The African Report on Violence against Children](#) a été commandité

lors de la 15e session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant en 2010, faisant suite à l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, afin de fournir une vue plus détaillée sur la situation africaine. Les rapport a été principalement guidé par des enquêtes de grande envergure effectuées en Ethiopie, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Maroc, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe, en plus d'une analyse portant sur plus de 75 études et rapports. Au Zimbabwe, par exemple, le rapport révèle que 59% des filles et 43% des garçons ont été victimes de violence physique infligée par leur mère. En revanche, les garçons (46.3%) étaient plus susceptibles de subir de la violence physique de la part de leur père, par rapport aux filles (27.9%). De manière générale, les mères étaient citées comme administrant le plus fréquemment des punitions physiques au sein du foyer.

Ressources nationales

Afrique de l'Est: TLe nouveau programme d'enseignement en ligne de Children's Rights Education in East Africa (**CREATE**) pour les agents de santé et Ethiopie, au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda contient des information sur les progrès effectués en faveur de l'interdiction dans ces quatre pays. Le programme d'enseignement qui a été conçu pour fournir aux agents de santé une introduction générale sur les droits de l'enfant et leur mise en œuvre quotidienne sur le lieu de travail, a été élaboré par le biais d'un partenariat entre MS Training Centre for Development Cooperation à Arusha en Tanzanie, l'Open University au Royaume Uni et Child Rights Education for Professionals (CRED-PRO), un programme international engagé en faveur du renforcement de la compréhension et de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans un cadre professionnel.

Namibie: Le Legal Assistance Centre (LAC) en Namibie a réalisé un film d'animation sur les méthodes alternatives aux châtiments corporels. Le film d'animation est basé sur une bande dessinée publiée par l'organisation. Il est diffusé à la télévision nationale et dans des ateliers et activités de proximité organisées par le LAC et ses partenaires. Le film d'animation est disponible sur le site web de LAC et par le biais des réseaux sociaux. Il s'agit du dernier outil d'une série de ressources sur les méthodes alternatives aux châtiments corporels réalisée par l'organisation. Pour plus d'informations, veuillez consulter: <http://www.lac.org.na/projects/grap/grapcp.html> et <http://www.lac.org.na/projects/grap/grapani.html>

[Retour au sommaire](#)

6. Revue de presse

Afrique du Sud: Lors d'une conférence de deux jours organisée par la Commission sud africaine des droits de l'homme (cf. rubrique 2), le syndicat démocratique sud africain des enseignants (SADTU) a déclaré qu'il ne protégerait pas les enseignants accusés d'avoir administré des châtiments corporels en milieu scolaire. "SADTU ne protégera aucune personne licenciée pour avoir administré des châtiments corporels" a déclaré Magope Maphila le représentant du SADTU. (*The Citizen*, 31 mai 2014).

Egypte: Le directeur d'un orphelinat a été déféré devant la justice pour voie de fait sur des enfants. L'homme a été vu sur une camera alors qu'il battait et donnait des coups de pied à des enfants résidant à l'orphelinat. Il aurait avoué avoir battu les enfants sous prétexte de les "discipliner". (*Aswat Masriya*, 7 aout 2014)

[Retour au sommaire](#)

7. Réunions et manifestations

Compte – rendu de manifestation

Child Safeguarding Conference, 3 – 5 septembre 2014, Le Cap, Afrique du Sud

Plus de 200 participants d’Afrique, d’Europe, d’Australie et des États - Unis se sont réunis au Cap dans le cadre d’une conférence de trois jours pour débattre des mesures à adopter pour prévenir la maltraitance des enfants et les obstacles rencontrés dans ce domaine. Les participants incluaient le Pr. Julia Sloth – Nielsen, 2e vice – présidente du Comité africain d’experts sur les droits et le bien - être de l’enfant. Global Initiative a présenté un exposé portant sur les défis à l’interdiction des châtiments corporels en Afrique. Pour plus d’informations, veuillez consulter le site de [Keeping Children Safe website](#).

[Retour au sommaire](#)

8. Demande d’informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l’école et dans d’autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d’écrire à: elinor@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d’une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d’études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l’efficacité de l’application des lois d’interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l’adresse suivante : vohito@endcorporalpunishment.org.

Et ...

Voici d’autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative :

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s’il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu’un projet de loi est en cours d’élaboration) et lorsque de nouvelles lois d’interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d’organisations activement engagées dans la promotion de l’interdiction et l’élimination des châtiments corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l’adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l’adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Nous envoyons ce Bulletin aux supporters des objectifs de Global Initiative et à toutes les personnes susceptibles d’être intéressées. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l’adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters,

merci d'y souscrire (en ligne sur le site suivant: www.endcorporalpunishment.org ou par courriel: info@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)